

TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE  
ASSISTANCE TECHNIQUE POUR :

- CYCLE DE FORMATION EN AGRO-ECOLOGIE DESTINE À  
175 PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS.
- MODULE DE RENFORCEMENT DE CAPACITES POUR LA  
DYNAMISATION ET VALORISATION D'UNE AGRICULTURE  
DURABLE DE 20 AGENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

**Projet:**

**“Renforcement du secteur productif horticole à travers la  
formation d’agriculteurs, agents de développement et organisations  
de producteurs dans la région de Trarza, Mauritanie.”**

Proyecto Formación en Africa FA00020

CERAI  
Aout 2015

## Contenu

I. CONTEXTE .....	3
II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE. ....	4
III. ACTIVITES A REALISER.....	4
IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL .....	5
V. PROFIL DE L'EQUIPE DE FORMATEURS .....	6
VI. CONDITIONS DE L'OFFRE.....	7
VII. PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	8
VIII. COORDINATION ET SUPERVISION .....	8
IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	8
X. CONDITIONS DE L'OFFRE.....	8
XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	9
XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	9

## I. CONTEXTE

Le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) informe du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique concernant une formation technique en agroécologie appliquée au maraîchage destinée à 175 producteurs et productrices de la région de Trarza et un module de renforcement de capacités de 20 agents de développement local (ONG local, technicien...) sur la dynamisation et valorisation d'une production locale durable.

Cette assistance technique se réalisera dans le cadre du projet “ **Renforcement du secteur productif horticole à travers la formation d'agriculteurs, agents de développement et organisations de producteurs dans la région de Trarza, Mauritanie** ” financé par Obra Social la Caixa.

Le projet prétend contribuer à améliorer la souveraineté alimentaire de la population de Trarza.

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer les systèmes d'organisation et commercialisation des producteurs et GIEs de Trarza, grâce au renforcement des capacités des leaders, membres de base et agents de développement local.

Le projet se déroule principalement dans les communes de Tekane y Lexeiba (Moughata de R'Kiz), Rosso et Jidr El Mohguen (Moughata de Rosso) (région de Trarza), dans la vallée du fleuve Sénégal.

Les leaders locaux et les services techniques ont peu d'expériences en techniques agro-écologiques adaptées au contexte local. Il s'agit donc de mettre en valeur les connaissances actuelles et de les compléter. L'intérêt démontré par les leaders paysans et les organismes compétents en la matière est à la base de la proposition de mise en place de ce cycle de formation.

Le projet vise entre autres à atteindre les résultats suivants :

- D'une part, renforcer les capacités productives agroécologiques et connaissances de 44 productrices et 131 producteurs maraîchers de Trarza pour générer des excédents commercialisables.
- D'autre part, renforcer les connaissances et compétences de 20 agents de développement local (AMAD et techniciens agricoles) pour la dynamisation et la valorisation d'une production durable.

## II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

- **Objectif 1 : Renforcer les connaissances et compétences techniques de 44 productrices et 131 producteurs maraîchers en techniques de production agroécologiques**

L'objectif principal est de former 175 producteurs et productrices familiaux des communes de Tekane, Lexeiba, Rosso et Jidr El Mohguen en techniques de maraîchage agroécologique. Cette formation appliquée au contexte et ressources locales doit permettre d'améliorer le niveau de production et la durabilité du maraîchage de la région. Les leaders locaux et autres producteurs et productrices qui participeront à la formation seront sélectionnés par les GIEs de Trarza, autorités locales et équipe locale du projet en fonction de leurs capacités en tant que maraîchers et leaders et de leurs intérêts démontrés pour les techniques agro écologiques et la transmission de connaissances.

- **Objectif 2. renforcer les connaissances et compétences de 20 agents de développement local sur les thèmes de production/durabilité et agriculture familiale/agroécologie.**

Le second objectif de cette AT est de renforcer les connaissances et compétences de 20 titulaires de responsabilité sur les thématique de la production durable, l'agriculture familiale et l'agroécologie. Ces titulaires (techniciens et animateurs d'AMAD et institutions CNRADA, SONADER, Délégation d'agriculture, ENFVA,...) auront la responsabilité future de transmettre les connaissances acquises pendant la formation à d'autres acteurs de la zone. Ils doivent aussi disposer d'arguments leurs permettant de défendre les valeurs de l'agriculture familiale, l'agroécologie et la production durable lors de réunions multi acteurs. Les participants sont choisis les ONGs locales et services de l'agriculture en fonction des thèmes abordés et des responsabilités de chacun.

## III. ACTIVITES A REALISER

- **Objectif 1. Renforcer les connaissances et compétences techniques de 44 productrices et 131 producteurs maraîchers en techniques de production agroécologiques**

- Elaborer et réaliser des modules de formation théorique sur les thèmes suivant (l'équipe de formateurs peut adapter les thématiques) :

- Sols et gestion de la fertilité
- Planification, rotation et association de cultures
- Gestion intégrée des ravageurs et maladies
- Sélection, production et conservation de semences

- Récolte et conservation

- Elaboration et réalisation de cours pratiques pour chacun des modules.

Les travaux pratiques comme les points théoriques seront réalisés sur les parcelles de démonstration. Les travaux pratiques doivent représenter une partie importante du cycle de formation.

- Réalisation d'un rapport final de la formation

Incluant l'agenda de la formation, les listes des participants, le matériel et documents utilisés lors de la formation, photos, évaluation de satisfaction de la formation par les élèves et évaluation des connaissances acquises par les élèves, recommandations.

La formation sera réalisée en groupe de 25 productrices et producteurs (7 groupes au total) qui recevront 100h de formation chacun (en moyenne 20h par module, à adapter par les formateurs).

➤ **Objectif 2. Renforcer les connaissances et compétences de 20 agents de développement local sur les thèmes de production/durabilité et agriculture familiale/agroécologie.**

- Elaborer et réaliser des modules de formation théorique sur les thèmes suivants:

- **Agriculture familiale** (introduction historique, situation actuelle, stratégie de lutte contre la pauvreté et les inégalités...)
- **Agroécologie** (pourquoi l'agroécologie ?, résilience économique, environnementale et sociale...)

- Réalisation d'un rapport final de la formation

Incluant l'agenda de la formation, les listes des participants, le matériel et documents utilisés lors de la formation, photos, évaluation de satisfaction de la formation par les participants et évaluation des connaissances acquises par les participants, recommandations.

La formation sera réalisée en groupe de 20 agents locaux qui recevront 35h de formation.

## IV. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

### 4.1 Période de terrain

La durée de la période de terrain recommandée est comprise entre 3 et 6 mois et se réalisera entre août 2015 et février 2016. La réalisation de la formation devra s'adapter aux disponibilités des bénéficiaires et des époques de l'année les mieux adaptées. Le formateur ou l'équipe de formateurs peut choisir de réaliser la formation en une ou plusieurs périodes. Outre le temps passé au niveau local, il faut compter une période de préparation avant la réalisation de la formation et un temps de réalisation du rapport suite à la formation.

## 4.2 Méthodologie

- L'équipe de formateurs doit élaborer une proposition méthodologique dans laquelle sera détaillée la méthodologie de réalisation de la formation en tenant en compte les indications présentées dans les TdRs.
- L'équipe adaptera sa méthodologie et les pratiques et cours en fonction des conditions locales.
- Lors des travaux pratiques, une dynamique participative devra être mise en place entre les participants à la formation et les formateurs à partir des expériences observées et vécues au niveau local.
- Un rapport final sera élaboré dans lequel sera présenté l'agenda suivi, les formations réalisées, les travaux pratiques, les réussites et difficultés, les conclusions et recommandations ainsi que les évaluations de la formation par les participants et les évaluations des connaissances acquises par les participants.
- Le matériel pédagogique utilisé sera remis à CERAI

## 4.3 Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par l'équipe de formation à travers de l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

- Etude préliminaire pour préparation des formations
- Période de terrain, de réalisation des formations
- Elaboration et présentation des rapports finaux

Pour chacune des phases, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel, qui devra être accordé entre CERAI/AMAD et l'équipe de formateurs.

La date limite de remise du rapport final sera au maximum le 1<sup>er</sup> mars 2016 (compris le temps d'envoi d'une première version au CERAI et l'élaboration du rapport final prenant en compte les apports de CERAI/AMAD. Dans le cas d'une assistance réalisées en 2 temps, un premier rapport sera demandé après la réalisation de la première période).

## V. PROFIL DE L'EQUIPE DE FORMATEURS

Pour créer une dynamique participative et assurer que les différents thèmes sont maîtrisés, il est conseillé d'avoir recours 'à une équipe plutôt qu'à un formateur unique.

Les formateurs/experts devront présenter les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle démontrée en agro-écologie et production maraîchère.
- Expérience en formation, vulgarisation et animation d'ateliers pratiques.
- Expérience en formation de formateurs
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Connaissance et affinité avec les valeurs du CERAI

De plus, seront valorisés les points suivant:

- Bonne capacités d'adaptation au contexte local et capacité de travail en équipe multidisciplinaire
- Personne dynamique, facilité et goûts pour le travail agricole et avec les différents acteurs impliqués
- Connaissances de l'Afrique et plus particulièrement de la Mauritanie

## VI. CONDITIONS DE L'OFFRE

### PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées par courriers électroniques à l'adresse suivante:

[abouabdoulaye.ba@cerai.org](mailto:abouabdoulaye.ba@cerai.org)

**Date limite : 1<sup>er</sup> aout 2015**

### CONTENU DE L'OFFRE

Les offres doivent comprendre deux parties séparées qui incluent les documents suivants :

#### **PARTIE 1 : proposition technique**

L'offre technique devra comprendre la planification technique qui permettra d'atteindre les objectifs de façon efficiente. Elles devront présenter au minimum :

- Chronogramme des activités

L'offre devra inclure un chronogramme, dans lequel seront reflété de façon claire toutes les activités importantes, ainsi que les délais et les dates prévisionnelles auxquelles se réaliseront ses activités.

- Profils de formateurs

Les Curriculum Vitae des différents membres de l'équipe devront être joints à l'offre technique.

#### **PARTIE 2 : PROPOSITION FINANCIERE**

La proposition financière doit regrouper tous les frais relatifs à la réalisation de l'assistance technique que ce soit des frais réalisés sur les lieux de formations ou durant les périodes antérieure ou postérieures aux formations (transport, logement, procédures administratives, honoraires, ...).

Le document remis devra représenter la valeur totale de l'AT avec ou sans les détails des lignes budgétaires. La présentation d'un budget détaillé sera valorisée positivement.

## VII. PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est attendu de l'équipe de formateurs un comportement éthique et professionnel qui s'articule autour de :

- **Anonymat et confidentialité** des personnes qui fournissent de l'information.
- **Responsabilité.** Le consultant principal responsable de la prestation de service devra garantir la qualité de ce dernier et être responsable du travail élaboré, La documentation élaborée durant l'assistance technique sera propriété du CERAI.
- **Incidences/Incidents.** Dans le cas d'apparitions de problèmes durant la réalisation du travail, ceux-ci devront être communiqués immédiatement à la personne de référence de CERAI. Dans le cas où cela ne sera pas fait, l'existence de ces problèmes de pourra en aucun cas justifier la non obtention des résultats attendus et présentés dans ces TdRs.
- **Véracité de l'information.** Il correspond aux formateurs/consultants de garantir la véracité de l'information, il sera en dernière instance responsable de l'information présentée dans le rapport final. L'équipe de consultants devra assurer la qualité au cours des différentes étapes, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, dynamisation des formations et relations avec les participants...
- **Remise des rapports :** dans le cas de retard pour la remise final des rapports o de qualité manifestement inférieure aux prévisions faites avec CERAI, le rapport ne sera pas accepté jusqu'à ce que les corrections correspondantes soient faites.
- **Auteurs et publication**  
Les résultats, matériel pédagogique ou autres documents élaborés à partir de l'AT, une fois consolidés par AMAD/CERAI, sera propriété de ces 2 entités et seulement ces dernières pourront utiliser le matériel résultant du travail de l'AT pour sa reproduction et son usage privé, en nommant de façon systématique le contexte de réalisation et l'auteur.

## VIII. COORDINATION ET SUPERVISION

La supervision du travail sera à la charge de l'équipe de coordination AMAD/CERAI désignée à cet effet.

## IX. DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dates exactes seront déterminées entre l'équipe de consultants, CERAI et AMAD.

## X. CONDITIONS DE L'OFFRE

Le consultant ou équipe de consultants/formateurs signeront un contrat avec le CERAI en accord avec ce qui est établi par la loi espagnole ou avec AMAD en accord avec ce qui est établi par la loi mauritanienne.



## XI. ECLAIRCISSEMENTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de besoin, des informations complémentaires concernant l'élaboration des propositions, s'adresse par courrier électronique à :  
Laura.darphin@cerai.org

## XII. EVALUATION DES OFFRES ET DEBUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le consultant principal recevra la communication dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date limite de présentation des offres.  
Le contrat entrera en vigueur à partir de la date fixée entre les différentes parties.